

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3032

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Garot, Mme Rouaux, Mme Thomin, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à allouer 1 million d'euros supplémentaires au soutien à la structuration des filières dans le cadre des organisations de producteurs.

Les organisations de producteurs (OP) et leurs associations (AOP) contribuent, à travers la mutualisation des moyens, au rééquilibrage des relations commerciales que les producteurs entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Elles permettent également d'instaurer une transparence des transactions et constituent le cadre idéal pour promouvoir des méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Cet amendement a ainsi pour objectif de renforcer le soutien de l'État à ces organisations de producteurs, notamment en matière d'ingénierie et d'accompagnement, pour qu'elles disposent des moyens nécessaires à leurs missions d'intérêt général.

Enfin, afin de contribuer au partage de la valeur ajoutée et à la garantie d'un revenu décent pour les producteurs, rappelons qu'il convient de favoriser la mise en place de contrats pluriannuels et équitables entre les organisations de producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- Minore d'1 million d'euros (en AE et CP) l'action n° 1 « Moyens de l'administration centrale » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- Abonde du même montant (en AE et CP) l'action n° 21 « Adaptation des filières à l'évolution des marchés » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Les députés du groupe Socialistes et apparentés ne souhaitent pas diminuer les crédits alloués au programme 215 et demandent donc au Gouvernement de lever le gage.